

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DE LA  
PREFECTURE  
DU VAR**

---

**Numéro 34 Spécial  
Publié le 19 mai 2017**

---

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**DE LA PREFECTURE DU VAR**

**SOMMAIRE du N° 34 Spécial Publié le 19 mai 2017**

**PREFECTURE DU VAR  
DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

- Arrêté préfectoral n° 2017 / 37 / PJI du 19 mai 2017 portant délégation de signature à Mme Caroline BERRETTA, directrice par intérim de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial



PRÉFET DU VAR

PREFECTURE  
Direction de la coordination des politiques publiques  
Et de l'appui territorial  
Pôle juridique interministériel

**19 MAI 2017**

**ARRETE N° 2017 / 37 / PJI DU**  
**portant délégation de signature à Mme Caroline BERRETTA**  
**directrice par intérim de la coordination des politiques publiques**  
**et de l'appui territorial**

**Le Préfet du Var,**  
**Officier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du Président de la République du 7 avril 2016 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture du Var ;

Vu le décret du Président de la République du 23 août 2016 portant nomination de M. Jean-Luc VIDELAINE, préfet du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/22/PJI du 18 avril 2017 portant organisation de la préfecture du Var ;

Vu la décision du 18 mai 2017 portant nomination de Mme Caroline BERRETTA, attachée principale d'administration de l'État, directrice par intérim de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à compter du 22 mai 2017 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

.../...

## ARRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Mme Caroline BERRETTA, attachée principale d'administration de l'État, directrice par intérim de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, aux fins de signer, dans la limite des attributions de cette direction, tous actes, documents et correspondances ne présentant pas un caractère décisionnel, à l'exclusion des requêtes et mémoires auprès des juridictions, des lettres circulaires et des lettres personnelles aux élus.

**ARTICLE 2** : Délégation est également donnée à Mme Caroline BERRETTA aux fins de signer, dans la limite des attributions de cette direction, les actes énumérés ci-après, à l'exception des décisions défavorables ou portant retrait d'autorisation :

- a) les récépissés de déclarations d'installations classées pour la protection de l'environnement, de déclarations de transports de déchets, de déclarations de courtage ou négoce de déchets
- b) les dérogations à la réglementation sur le bruit pour travaux de nuit
- c) les certifications conformes des actes des Domaines

**ARTICLE 3** : Délégation de signature est donnée à Mme Dominique CREQUER, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau de la coordination interministérielle et du pilotage des politiques publiques, pour les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> dans les limites des attributions de ce bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique CREQUER, la délégation de signature est exercée, dans les mêmes conditions, par Mme Doriane DELAPORTE, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau, chargée des dossiers de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

**ARTICLE 4** : Délégation de signature est donnée à Mme Karine TABARDEL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de l'environnement et du développement durable, pour les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> dans les limites des attributions de ce bureau et pour les attributions mentionnées aux a) et b) de l'article 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine TABARDEL, la délégation de signature est exercée, dans les mêmes conditions, conjointement par Mme Françoise JOANIN, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau, cheffe de la section « procédures d'utilité publique - servitudes d'utilité publique - ICPE », et par Mme Corinne CHARBONNIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du bureau, cheffe de la section « commissions environnementales - soutien aux projets environnementaux - contentieux ».

**ARTICLE 5** : Délégation de signature est donnée à Mme Annette GONZALEZ, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du pôle juridique interministériel, pour les actes visés à l'article 1 ci-dessus relevant des missions de ce pôle et pour l'attribution mentionnée au c) de l'article 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annette GONZALEZ, la délégation de signature est exercée, dans les mêmes conditions, conjointement par Mme Marie-Laure ALVAREZ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, et Mme Christelle RANISE, secrétaire administrative de classe normale.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté entrera en vigueur le 22 mai 2017.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté abroge les arrêtés n° 2017/34/PJI, 2017/35/PJI et 2017/36/PJI du 11 mai 2017 portant délégation de signature respectivement à Mme Dominique CREQUER, Mme Karine TABARDEL et Mme Annette GONZALEZ.

**ARTICLE 8** : La secrétaire générale de la préfecture du Var et la directrice par intérim de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

Toulon, le

19 MAI 2017

  
Jean-Luc VIDELAINE